



Cahors, le 7 mars 2016

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Education nationale du Lot

à

- Mmes et MM les Personnels de direction du second degré du Lot
- Mmes et MM les Directeurs d'école
s/c de Mmes et MM les IEN CCPD

CABINET

Référence
cab/jgl-el/16040

Affaire suivie par les
référénts départementaux
au Comité de pilotage
EDD académique

Anne Kauffmann
déléguée second degré
tél. : 05.27.00.60
Mel : Anne.Kauffmann@
ac-toulouse.fr

Serge Ricou
délégué premier degré
tél. : 05.67.76.55.62
Mel : Serge.Ricou@ac-
toulouse.fr

Cité administrative
Quai Cavaignac
BP 286
46005 Cahors
Cedex 9

Objet : Labellisation E3D, Ecole/Établissement en démarche de Développement Durable

Référence : Courrier adressé aux établissements et écoles par Madame la rectrice le 13 février 2016, destiné à encourager et valoriser les démarches globales de développement durable des écoles, des collèges, des lycées et des CFA.

L'Éducation au développement durable (EDD), inscrite comme mission du système éducatif dans la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, constitue un enjeu sociétal important.

Cette éducation débute dès l'école primaire et vise à éveiller tous les enfants aux enjeux environnementaux.

Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.

Sa finalité est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique, tant au niveau local que national ou mondial. Les mises en situation rencontrées en EDD sont donc propices à développer le **parcours citoyen de l'élève** : compréhension du bien-fondé des règles, éducation aux médias et à l'information, éducation à la santé, éducation à la prévention des risques, participation à la vie sociale de l'établissement. L'éducation au développement durable est aussi une thématique d'EPI proposée dans le cadre de la réforme du collège.

La circulaire de référence (n° 2015-018 du 04-02-2015), relative au déploiement de l'EDD dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018, explicite et promeut des **démarches globales** dans les écoles et les établissements scolaires.

Une démarche globale garantit un parcours cohérent d'éducation à l'environnement et au développement durable à tous les élèves, de l'école maternelle au collège. Celle-ci associe les différents acteurs impliqués dans la vie scolaire, élèves, personnels enseignants et non enseignants, parents et collectivités territoriales. Cette démarche intègre l'aide apportée par des partenaires éducatifs, bien identifiés et très actifs dans notre département dans divers domaines.

.../...

Afin de faciliter la visibilité de ces actions et de coordonner les initiatives, ce texte incite aussi écoles et établissements scolaires à solliciter une **labellisation** « E3D ». Ce label académique est compatible avec d'autres types de labels (*éco école, Agenda 21,...*)

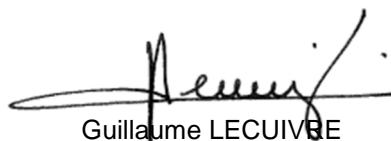
Nombre d'entre vous ont déjà entamé une ou plusieurs actions inscrites dans une problématique EDD, dans le sillage de l'importante conférence internationale COP 21 **Paris Climat 2015** dont les résolutions constituent un engagement international majeur.

Je vous encourage donc vivement, dès à présent, à positionner dans cette démarche de valorisation l'établissement scolaire ou l'école dont vous avez la charge en sollicitant ce label E3D, sachant qu'une généralisation des démarches globales dans les établissements est prévue en 2020.

Les candidatures sont à déposer sur l'ENT académique: <http://ac-toulouse.entmip.fr/actions-et-dossiers-academiques/education-au-developpement-durable/labellisation-e3d/> avant le vendredi 6 mai 2016, délai de rigueur.

Pour vous y aider, en particulier pour identifier le niveau du label E3D auquel vous pouvez prétendre, vous trouverez ci joint, en complément des documents transmis par le rectorat, un référentiel proposé par madame et monsieur les référents EDD pour le département du Lot, premier et second degré, qui se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute aide souhaitable.

Je sais pouvoir compter sur votre implication.



Guillaume LECUIVRE

PJ : référentiel 46 E3D